

L'an deux mil vingt trois le dix juillet à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GREFFET Christophe, Maire.

PRÉSENTS : M. GREFFET C - M. BROCHAND M - M. DURANCEAU S – M. DAUJAT J - Mme PRADIGNAC S - Mme CAVILLON C - Mme QUEFFELEC I - M. BOULANGER P - M. VANET F -

ABSENTS : - M. RAMEL C - Mme BESSON V

Secrétaire de séance : Mme CAVILLON C

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11
 Nombre de membres en exercice : 11
 Nombres de membres présents : 9
 Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 9

Ordre de la Séance

Arrêté du dernier procès-verbal

Délibérations :

- Décision Modificative n°2
- Vente portail
- Contrat location copieurs

Divers :

- SMIDOM rapport annuel
- Dossiers en cours
- Comptes rendus réunions
- Questions diverses

Délibérations adoptées

- N° 2023.24 : Décision Modificative n°2

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il convient de prendre une décision modificative afin d'enregistrer les factures du futur commerce avec la TVA, afin de récupérer celle-ci.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution Crédits	Augmentation Crédits	Diminution Crédits	Augmentation Crédits
INVESTISSEMENT				
D 231 - Opération 170		45 570.96		
D 2132 - Opération 170		137 500.00		
D 231 - Opération 170				18 070.96
D 2132 - Opération 170				165 000.00
TOTAL		183 070.96		183 070.96

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DÉCIDE de prendre une décision modificative suivant les éléments cités ci-dessus.

- N° 2023.25 : Vente ancien portail

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il convient de vendre un ancien portail.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité DÉCIDE de vendre en l'état l'ancien portail à M. COFFIN au prix de 195€.

- N° 2023.26 : Contrat Photocopieurs

Monsieur le Maire fait part de la nécessité de renouveler le contrat de location des photocopieurs de l'école et de la mairie arrivant à terme.

Des consultations et négociations ont permis d'obtenir des conditions plus avantageuses avec un matériel plus performant ;

Il est proposé au Conseil de retenir la Société REX ROTARY pour la fourniture d'un copieur multifonction couleur A3/A4 MPC2004 reconditionné pour la mairie et d'un copieur noir et blanc A3/A4 MP2555 reconditionné pour l'école pour un montant de 156.40€ HT par mois copies incluses. Les copies en sus seront facturées 0.004 par impression noir et blanc et 0.04 par couleur.
La durée du contrat est de 5 ans.

Après en avoir délibéré, l'assemblée DÉCIDE de remplacer les photocopieurs de la mairie et celui de l'école par du matériel reconditionné, ACCEPTE l'offre de REX ROTARY pour un montant de 156.40€ HT par mois et AUTORISE M. le Maire à signer les contrats de location.

DIVERS :

Monsieur BROCHAND diffuse le rapport annuel du SMIDOM.

517 Kgs de déchets par habitants en 2022

Une animation aura lieu le Samedi 7 Octobre sur le composteur. Les habitants pourront au préalable commander leur composteur et le récupérer ce jour là.

La déchetterie de Saint Jean Sur Veyle sera fermée pour travaux du 28 Août au 23 Décembre 2023.

Le maire rappelle que la Communauté de communes a mis en place un nouveau dispositif d'aides à la rénovation avec le fonds habitat-énergie pour tous les habitants.

Pour tout savoir sur ces aides financières, 4 réunions publiques, ouvertes à tous, se tiendront dans les salles des fêtes des communes suivantes :

Lundi 19 juin

- 18h30 à CHANOZ-CHÂTENAY
- 20h à GRIÈGES

Jeudi 22 juin

- 18h30 à ST-JULIEN-SUR-VEYLE
- 20h à ST-GENIS-SUR-MENTHON

La communauté de Communes financera à hauteur de 20% des dépenses, avec un maximum de 2 000€ tous travaux de rénovation énergétique de votre habitat et la production d'énergie renouvelable.

Un dispositif local d'accompagnement a été mis en place. Pour vous aider à constituer votre dossier, contactez la Veyle Rénov + au 04 74 45 12 43

DATES A RETENIR :

* 27 Août : Fête du Village

Le Prochain conseil Municipal aura lieu le Mercredi 13 Septembre 2023 à 20h

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. Le Maire lève la séance à 21H40.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Le Secrétaire de Séance,
Mme Christine CAVILLON

Le Maire,
M. Christophe GREFFET

